



PARC VALMY : regroupement de trois cliniques dijonnaises du groupe Générale de Santé

Le 8 janvier 2008, François REBSAMEN, sénateur-maire de Dijon, Frédéric ROSTAND, président du directoire du groupe Générale de Santé et Thierry LAJOIE, Directeur Général de la SEMAAD, ont signé le protocole d'accord d'acquisition du terrain du parc Valmy, destiné à accueillir le regroupement des trois cliniques dijonnaises du groupe Générale de Santé.

Par cette signature, le groupe Générale de Santé marque la poursuite du projet de regroupement de ses trois cliniques dijonnaises, Sainte-Marthe, Chenôve et Fontaine-les-Dijon, en un seul pôle, l'hôpital privé Dijon Bourgogne, sur le site du Parc Valmy.

La nouvelle structure sera dotée, dès son ouverture, d'une capacité d'accueil d'environ 450 lits et places pour une superficie de 35 000 m². Elle sera constituée de deux entités :

- une maison médicale abritant une cinquantaine de cabinets de consultations, ainsi qu'un centre de kinésithérapie et un laboratoire d'analyses médicales
- un centre médico-chirurgical-obstétrical doté d'un plateau technique nouvelle génération comprenant 25 salles de blocs opératoires et d'une structure d'imagerie médicale.

S'articulant autour des pôles d'excellence déjà existants (Pôle mère-enfant, prise en charge des urgences, chirurgie ambulatoire, cardiologie interventionnelle, chirurgie carcinologique...), l'hôpital privé Dijon Bourgogne entend répondre aux besoins de santé d'un bassin de vie de plus de 350 000 personnes et prendre ainsi toute sa place dans l'offre des soins de l'agglomération dijonnaise et plus largement dans toute la région Bourgogne.

Avec plus de 600 salariés, 150 praticiens libéraux et de nombreux sous-traitants, le nouvel établissement sera un acteur significatif en termes d'emplois.

Ce nouvel établissement, d'un coût de réalisation de 100 Millions d'euros, conçu dans une démarche de respect de l'environnement, ouvrira ses portes en 2013.

Alors que la 1^{ère} tranche du parc d'activités Valmy à Dijon (superficie de 30 ha dont 18 ha commercialisables) est en voie d'achèvement, cette implantation constituera l'essentiel de la 2^{ème} tranche de ce parc d'activités (10 ha sur 12 ha) conçu par la SEMAAD.

VERS LA CRÉATION D'UN PÔLE DE SANTÉ

Hôpital privé : l'acquisition du parc Valmy ratifiée



Frédéric Rostand, François Rebsamen et Thierry Lajoie s'approprient à signer l'accord d'acquisition (photo BP-LD)

Hier soir a été signé officiellement en mairie le protocole d'acquisition du terrain du parc Valmy sur lequel sera érigé l'hôpital privé Dijon-Bourgogne, regroupant les trois cliniques dijonnaises du groupe Générale de santé (voir nos éditions des 6 et 7 janvier 2009). Les protagonistes, François Rebsamen, sénateur-maire de Dijon, Frédéric Rostand, président du directoire du groupe Générale de santé, et Thierry Lajoie, directeur de la Semaad (Société d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise) n'ont pas caché leur satisfaction, ce dernier se réjouissant que « le parc Valmy remplisse son rôle d'attractivité auprès des entreprises ».

« Une histoire qui continue »

Comme le soulignait François Rebsamen, « cette signature est l'aboutissement d'un long processus. C'est une histoire qui continue, faite de mouvements, de mutualisations, un processus historique de regroupement puisque la clinique Sainte-Marthe est déjà le fruit d'un regroupement à des fins de modernisation. » Avec ses trois cliniques, la Générale de santé « participe à l'offre de soins menée conjointement avec le CHU, hôpital public ». La proposition de terrain par la Semaad sert aussi bien la Générale de santé que l'agglomération : « C'est une chance en ces temps de difficultés économiques, l'agglomération fournira desserte et mise en valeur du site. »

Pour Frédéric Rostand, cet hôpital privé jouera sur « l'attractivité, en termes de qualité des soins, de sécurité, de prise en charge, de plateau technique » et nouera des « partenariats, comme avec le CHU de Dijon où un projet de stérilisation centrale devrait aboutir en 2010 ». Côté chiffres, outre les 400-450 lits et places déjà cités, l'hôpital privé achète environ 10 hectares à 75 € le mètre carré, auxquels s'ajoutent « environ 100 millions d'euros d'immobilier, et quelques dizaines de millions d'euros d'équipement ». Simultanément, la Générale de santé « réfléchit à la reconversion de Chenôve et Fontaine en moyen séjour, l'un plutôt de réadaptation fonctionnelle et l'autre peut-être à vocation psychiatrique ; quant à Sainte-Marthe, elle suscite déjà pas mal de convoitises... » Côté personnel, la masse reste constante, voire légèrement supérieure dans le nouveau pôle.

Les trois cliniques de la Générale de santé regroupées

François Rebsamen, sénateur maire de Dijon, Frédéric Rostand, président du directoire du groupe Générale de santé et Thierry Lajoie, directeur général de la SEMAAD, signeront jeudi le protocole d'accord d'acquisition du terrain du parc Valmy, destiné à accueillir le regroupement des trois cliniques « dijonnaises » du groupe Générale de santé.

Dans un communiqué, la ville de Dijon a indiqué hier que « le groupe Générale de santé marque, par cette signature, la poursuite du projet de regroupement de ses trois cliniques dijonnaises, Sainte-Marthe, Chenôve et Fontaine-lès-Dijon, en un seul pôle, l'hôpital privé Dijon Bourgogne, sur le site du parc Valmy. La nouvelle structure sera dotée, dès son ouverture, d'une capacité d'accueil d'environ 450 lits et places pour une superficie de 35 000 m².

Elle sera constituée de deux entités. D'une part une maison médicale abritant une cinquantaine de cabinets de consultations, ainsi qu'un centre de kinésithérapie et un laboratoire d'analyses médicales. D'autre part un centre médico-chirurgical-obstétrical doté d'un plateau technique nouvelle génération comprenant 25 salles de blocs opératoires et d'une structure d'imagerie médicale (...) Le nouvel établissement concernera par ailleurs plus de 600 salariés, 150 praticiens libéraux et de nombreux sous-traitants.

D'un coût de réalisation de 100 millions d'euros, conçu dans une démarche de respect de l'environnement, il ouvrira ses portes en 2013.

IL REGROUPERA TROIS CLINIQUES DE L'AGGLOMÉRATION DIJONNAISE

L'hôpital privé Dijon-Bourgogne verra le jour en 2013 au parc Valmy

L'hôpital privé Dijon-Bourgogne est officiellement lancé. Il prendra place, en 2013, sur le site du parc Valmy, à Dijon. Il regroupera les cliniques privées de Chenôve et Fontaine-lès-Dijon ainsi que la clinique dijonnaise Sainte-Marthe.

CE sera donc en 2013, au parc Valmy. Après de longues années de débat, l'hôpital privé Dijon-Bourgogne verra bien jour. Il regroupera les trois cliniques de l'agglomération dijonnaise tenues par le groupe Générale de santé : Chenôve, Fontaine-lès-Dijon et la clinique Sainte-Marthe de Dijon. D'un coût de réalisation de 100 millions d'euros, il concernera plus de 600 salariés, 150 praticiens libéraux et de nombreux sous-traitants.

François Rebsamen, sénateur-maire de Dijon, Frédéric Rostand, président du directeur du groupe Générale de santé et Thierry Lajoie, directeur général de la Société

d'économie mixte d'aménagement de l'agglomération dijonnaise (SEMAAD) signent en effet demain le protocole d'accord d'acquisition du terrain du parc Valmy, destiné à accueillir ce nouveau pôle de santé.

La nouvelle structure sera dotée, dès son ouverture, d'une capacité d'accueil d'environ 450 lits et places pour une superficie de 35 000 m².

Elle sera constituée de deux entrées. D'une part une maison médicale abritant une cinquantaine de cabinets de consultations, ainsi qu'un centre de kinésithérapie et un laboratoire d'analyses médicales. D'autre part un centre médico-chirurgical-obstétrical doté d'un plateau technique nouvelle génération comprenant 25 salles de blocs opératoires et d'une structure d'imagerie médicale.

Mutualisation des moyens

Par ailleurs, le nouvel hôpital privé souhaite « s'appuyer sur les pôles d'excellence déjà existants dans les trois cliniques concernées (pôle mère-enfant, prise en charge des urgences, chirurgie ambulatoire, cardiologie interventionnelle, chirurgie carcinologique...) ».

Pour Denis Charles, directeur régional de la Générale de santé, la concrétisation de ce projet correspond à « l'ère actuelle de mutualisation des moyens et de concentration



Parc Valmy : les constructions de bureaux et autres bâtiments industriels sortent déjà de terre, dans l'attente du coup d'envoi du chantier du pôle privé (photo Arnaud Finistre)

des plateaux techniques, tout en respectant les objectifs sanitaires fixés par l'agence régionale d'hospitalisation (ARH) et le ministère de la Santé. Avec ce nouvel hôpital privé, notre objectif sera de regrouper les compétences sur un même site et ainsi mieux prendre en charge les patients ». Concernant la localisation sur le parc Valmy

(longtemps en balance avec un autre site d'installation possible aux Tanneries), Denis Charles parle d'un choix qui s'est finalement fait « naturellement, notamment par rapport aux propositions que nous a faites la SEMAAD ».

Plusieurs éléments sont entrés en jeu, comme par exemple le tramway, dont le

terminus sera, a priori, à Valmy ».

Reconversion à Chenôve ?

Denis Charles sait pourtant que ce projet n'a pas fait l'unanimité, notamment du côté de Chenôve (voir les « réactions »). « J'ai discuté à plusieurs reprises de ce dossier avec Jean Esmonin. Je

continue de penser que le nouvel hôpital privé bénéficiera à tous les habitants de l'agglomération y compris ceux de Chenôve. Mais dans le même temps, nous mettrons tout en œuvre pour trouver une reconversion médicale ou médico-sociale à la clinique de Chenôve ».

Frédéric JOLY

Des dates, des clés pour comprendre

Dates de création

1910 - La clinique Sainte-Marthe a été créée en 1910, elle regroupe quatre cliniques dijonnaises en juin 1975 et ajoute un nouveau bâtiment, côté rue de la Préfecture, à celui qui existe toujours côté jardin.

La clinique de Chenôve inaugurée le 15 novembre 1967.

La clinique de Fontaine-lès-Dijon a été créée en 1975, après avoir absorbé l'ex-clinique Louis-Blanc à Dijon.

Les points forts

1988 - Sainte-Marthe est rachetée par la Compagnie générale de santé.

7/2/89 - Trois unités pédiatriques ultramodernes, dont un service de prématurés, ont été installées à la clinique Sainte-Marthe.

18 mai 1989 - Fontaine se dote d'une unité de radiologie cardio-vasculaire et interventionnelle (seul établissement privé en Bourgogne).

22 juin 1989 - Fontaine à la pointe du progrès avec une machine high-tech pour soigner la colonne vertébrale, hernies et scolioses.

22 juin 1995 - La clinique de Chenôve rénovée et modernisée pour 48 millions de francs.

6 janvier 1996 - La clinique de Fontaine rachetée par la Compagnie générale de santé.

2 janvier 1999 - Sainte-Marthe se dote d'une nouvelle maternité, conforme aux nouvelles normes édictées par le ministère de la Santé.

23 octobre 2000 - Clinique de Fontaine-lès-Dijon placée 7^e d'un classement des cliniques fait par le Figaro pour sa chirurgie de la main.

Septembre 2001 - La vente de la clinique de Chenôve, propriété de Clininvest, suscite l'ire de la population. Une mobilisation sans précédent pour sauvegarder la maternité voit le jour, menée par le maire Jean Esmonin.

22 octobre 2001 - Le comité d'entreprise de la clinique de Chenôve émet un avis favorable pour sa reprise par la Générale de santé.

27 décembre 2001 - Une association de défense loi 1901 est créée : Naltre à Chenôve tient sa première assemblée générale en janvier 2002 pour sauver la maternité.

4 juillet 2002 - Sainte-Marthe à la pointe de l'ophtalmologie (une unité rénovée ainsi qu'un matériel de pointe pour le traitement des maladies de la rétine).

14 octobre 2002 - Jean Esmonin communie pour « la reconnaissance d'un pôle sanitaire sud ».

1^{er} décembre 2002 - Plus de 200 personnes manifestent à l'appel de Naltre à Chenôve pour dire non au projet de regroupement avec la maternité de Sainte-Marthe.

12 décembre 2002 - L'Agence régionale de l'hospitalisation autorise le regroupement des maternités de Chenôve et Sainte-Marthe sur ce dernier site. En contrepartie, deux nouvelles unités d'urgences et de chirurgie orthopédique devront être créées à Chenôve.

6 avril 2003 - La maternité de Chenôve est transférée à Sainte-Marthe.

1^{er} juillet 2005 - Sainte-Marthe se dote d'un lithotriteur, un appareil qui permet le traitement par ultrasons des calculs des reins, des voies urinaires ou biliaires (appareil unique en Bourgogne).

Automne 2005 - La Générale de santé lance l'étude d'un projet visant à regrouper sur un même site Sainte-Marthe, Chenôve et Fontaine ; une nouvelle structure qui accueilleraient entre 300 et 400 lits et verrait le jour en... 2009.

25 octobre 2005 - A l'annonce du projet de la Générale de santé, Jean Esmonin monte au créneau et dénonce « une lucrative opération immobilière ».

9 janvier 2006 - Chenôve se dote d'une unité de proximité, d'accueil, de traitement et

d'orientation des urgences (Upatou) soutenue activement par le maire.

26 février 2007 - Un grand remaniement du paysage hospitalier et clinique est en préparation. Outre les chantiers du CHU, en totale refonte, le projet de la Générale de santé (datant de 2005) est toujours d'actualité, et des discussions sont en cours pour un éventuel rapprochement entre Bénigne-Joly à Talant et Clément-Drevon à Dijon.

juillet 2007 - Une nouvelle carte de la santé se dessine à Dijon, avec un pôle de santé privé qui serait établi aux Tanneries, près du stade des Poussots, qui grouperait les cliniques Sainte-Marthe, de Chenôve et de Fontaine, dont les locaux seraient vendus ou reconvertis.

Octobre 2007 - Le conseil municipal de Chenôve a pris la décision, en début d'année, de faire circuler une pétition contre la fermeture de la clinique. 6 000 signatures sont déjà recueillies.

8 janvier 2009 - Un protocole d'accord d'acquisition du terrain du parc Valmy va être signé. Les trois cliniques dijonnaises du groupe Générale de santé vont devenir un seul et même pôle.

M. G.